

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
COHESION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS DE
L'ORNE**

Spécial n°14 de décembre 2015

N° 2015 12 14

Mercredi 23 décembre 2015

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratif

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS DE L'ORNE**

Arrêté Préfectoral relatif à la conformité du système particulier automatisé de la demande de logement social dans le département de l'Orne



PRÉFET DE L'ORNE

**Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations
Service cohésion sociale
NOR 2 120-15-00180**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**relatif à la conformité du système particulier automatisé
de la demande de logement social
dans le département de l'Orne**

Le Préfet de l'Orne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.441-2-1, R.441-2-1, R.441-2-8,

Vu l'arrêté du 23 mars 2015 relatif au cahier des charges des systèmes particuliers de traitement automatisé de la demande de logement social,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2120-15-00083 du 11 juin 2015 désignant l'AFIDEM comme gestionnaire du système particulier local se substituant au système national pour l'enregistrement de la demande de logement social,

Considérant l'action de vérification de la conformité du logiciel IMHOWEB à l'arrêté du 23 mars 2015, relatif au cahier des charges des systèmes particuliers de traitement automatisé de la demande de logement social, effectuée le 11 décembre 2015 par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne et l'absence de non-conformité liée au logiciel ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er}

En application du IV de l'article R.441-2-5 du code de la construction et de l'habitation, le système de traitement automatisé « Fichier partagé de la demande de logement social de l'Orne » géré par l'AFIDEM (Association du fichier de la demande de logement social) est désigné comme fichier d'enregistrement des demandes de logement social sur le département de l'Orne.

Article 2

Ce système particulier pour l'enregistrement et le traitement de la demande de logement social sur le département de l'Orne a été mis en service le 1er juillet 2015,

Article 3

L'AFIDEM assure la fonction de gestionnaire départemental et, à ce titre, est responsable vis-à-vis de l'État et des usagers de son fonctionnement et de sa conformité avec le système national d'enregistrement, dans les conditions prévues par le cahier des charges fixé par l'arrêté 23 mars 2015 susvisé.

Article 4

La convention signée avec les services enregistreurs fixe les conditions particulières dans lesquelles ce système assure la fonction de gestion départementale.

Article 5

Le Secrétaire général de la préfecture, la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Alençon, le 21/12/2015

Le Préfet,

Isabelle DAVID